



PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Recueil des Actes Administratifs

**spécial
N° 30 du 29 mai
2015**

N° d'ordre	Dénomination et objet de l'arrêté
001	DIRECCTE/DIRECTION/2015-003 du 25 mai 2015 prorogation d'un arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérim.



**MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL**

Unité Territoriale de la Haute-Savoie DIRECCTE de RHÔNE-ALPES

ARRÊTÉ n° 2015-003
de prorogation d'un arrêté portant affectation des agents de contrôle dans les unités de
contrôle et gestion des intérimis

Le Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Savoie de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de RHÔNE-ALPES ;

Vu le code du travail, notamment ses articles R. 8122-3 et suivants ;

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2003-770 du 20 août 2003 portant statut particulier du corps de l'inspection du travail ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 relatif à la création et la répartition des Unités de Contrôle de l'inspection du travail ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles ;

Vu l'arrêté interministériel du 19 mars 2013 portant nomination de Monsieur Philippe NICOLAS en qualité de directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région RHÔNE-ALPES ;

Vu la décision n° 14-039 du 12 novembre 2014 portant localisation et délimitation des Unités de Contrôle et des sections d'inspection du travail pour le département de la Haute-Savoie ;

Vu l'arrêté n°2014350-0013 du 17 décembre 2014 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et de gestion des intérimis ;

Vu l'arrêté n°15-025 du 8 avril 2015 de Monsieur Philippe NICOLAS, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région RHÔNE-ALPES, portant subdélégation de signature dans le cadre des attributions et compétences générales à Monsieur Jean-Paul ULTSCH, responsable de l'Unité Territoriale du département de la Haute-Savoie ;

ARRÊTE

Article 1 :

L'arrêté n° 2014350-0013 du 17 décembre 2014 portant affectation des agents de contrôle dans les unités de contrôle et gestion des intérimis est prorogé jusqu'au 30 juin 2015.

Article 2 :

Le responsable de l'unité territoriale de la Haute-Savoie de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de la région RHÔNE-ALPES est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Savoie.

Fait à Cran-Gevrier, le 29 mai 2015

Le Responsable de l'Unité Territoriale de la Haute-Savoie de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région RHÔNE-ALPES



Jean-Paul ULTSCH